

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 18/02/2019

Date d'affichage : 20/02/2019

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Valérie ROBIN / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT : Pascal CORDÉ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Ville de Cogolin propose dans le cadre des activités mises en place par la base nautique municipale, la découverte, l'initiation et le perfectionnement sur différents supports nautiques (dériveurs, planche à voile, catamaran, sup-Paddle, kayak) pour tout public, de l'enseignement en compétition et d'animations de loisir nautique pour tous.

CM 26/02/2019

N° 2019/033

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE - ANNEE 2019

Pour l'année 2019, les tarifs proposés sont les suivants :

STAGES NAUTIQUESVacances d'été et petites vacances (hiver / printemps / Toussaint) :*Tarifs à la séance :*

Kayak/sup-Paddle	: 15.00 €
Planche à voile : débutant et confirmé	: 20.00 €
Optimist débutant et confirmé	: 20.00 €
Catamaran	: 30.00 €
Journée (10h00-16h00)	: 40.00 €

Ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

SORTIES ENCADREESSupport Kayak/ sup-Paddle :

Tarif	: 15.00 € par personne
Demi-tarif	: 7.50 € par personne

Support Catamaran et dériveur :

Tarif	: 20.00 € par personne
Demi-tarif	: 10.00 € par personne

COURS PARTICULIERS

Tarif :

➤ Optimist	: 30.00 €
➤ Dériveur	: 30.00 €
➤ Planche à voile	: 30.00 €
➤ Catamaran	: 60.00 €

Durée : 1 heure

Tarifs préférentiels sur les stages et sorties encadrées et cours particuliers

- Pour les adhérents à l'année : - 50 %

CM 26/02/2019

N° 2019/033

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE - ANNEE 2019**LOCATION (selon disponibilité)**

Tarif :

- Kayak solo : 10.00 €
- Kayak double : 15.00 €
- Sup-paddle : 15.00 €
- Dériveur : 20.00 €
- Catamaran : 40.00 €

Durée : 1 heure

ANNIVERSAIRE NAUTIQUE

Activités nautiques (supports : dériveurs, kayak, sup-paddle...)

- 50.00 € pour 8 enfants

Durée 1 heure

ACTIVITES NAUTIQUES A L'ANNEE

La base nautique municipale propose tout au long de l'année à ses adhérents, l'apprentissage et la pratique des activités nautiques en loisir et en compétition.

Pour une pratique loisir :

Tarifs pour les résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 30.00 €

Tarifs pour les non-résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 50.00 €

Pour une pratique d'entraînements et de compétitions :

Tarifs pour les résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 50.00 € + tarif licence FFV

Tarifs pour les non-résidents à Cogolin :

Cotisation annuelle : 70.00 € + tarif licence FFV

Tarifs licence FFV :

- adulte (avant 01/01/2001) : 57.00 €
- jeune (au 01/01/2001) : 28.50 €

La base nautique propose dans la limite de ses possibilités le gardiennage de matériels nautiques (PAV, kayak, bateaux,) dans ses locaux (septembre à juin) et sur sa concession.

Tarifs :

- à l'année : 50.00 € + adhésion
- à la semaine : 40.00 €

CM 26/02/2019

N° 2019/033

FIXATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE - ANNEE 2019

ACTIVITES NAUTIQUES A DESTINATION DES ECOLES ET
CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES GROUPES

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

Activités voile :

- 6.50 € par élève et par séance

Activité Kayak et Sup-Paddle (exclusivement) :

- 6.00 € par élève et par séance

Activité « jeux nautiques » :

- 4.00 € par élève et par séance

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de fixer les tarifs année 2019 de la base nautique, comme exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

